

# Réunion des 4 Conseils Communaux réunis

Visio-conférence

02 Juin 2021

# PRESENTATION DES SERVICES DE LA VILLE

Philippe CARBO: Directeur Général des Services

Aurélien RICHEN: Directeur Général Adjoint

Line HENARD: Directrice Générale Adjointe et  
Directrice du Centre Communal d'Action Sociale

# LA VILLE DE TALENCE C'EST A LA FOIS UN EXECUTIF ET DES SERVICES

# LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal représente les habitants de la commune. Il est composé de 43 Conseillers (34 de la majorité et 9 des oppositions).

Le Conseil municipal est composé du Maire, des Adjointes au maire et des Conseillers municipaux. Il règle par ses délibérations les affaires de la commune (article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales).

La première de ses prérogatives est d'élire le Maire car l'élection municipale désigne uniquement le Conseil municipal.

# CONSEIL MUNICIPAL



Assemblée d'élus municipaux chargée de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Les conseillers municipaux sont élus **tous les 6 ans au suffrage universel**.



**VOTE**  
 ▼  
 BUDGET COMMUNAL  
 ▼  
**APPROUVE**



**CRÉE**  
**SUPPRIME**  
 SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

**GÈRE LE PATRIMOINE COMMUNAL**

**FAVORISE**  
**LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**L'ACTION SOCIALE**

**DÉCIDE L'AIDE AUX ASSOCIATIONS**

# La Ville de Talence c'est: 940 Agents Au 31/12/2019

742 agents pour la **Ville**

7 filières :

- Administrative (25% des agents)
- Technique ( 49% des agents)
- Culturelle (11% des agents)
- Sportive (2% des agents)
- Médico-Sociale (4% des agents)
- Police (2% des agents)
- Animation (5% des agents)

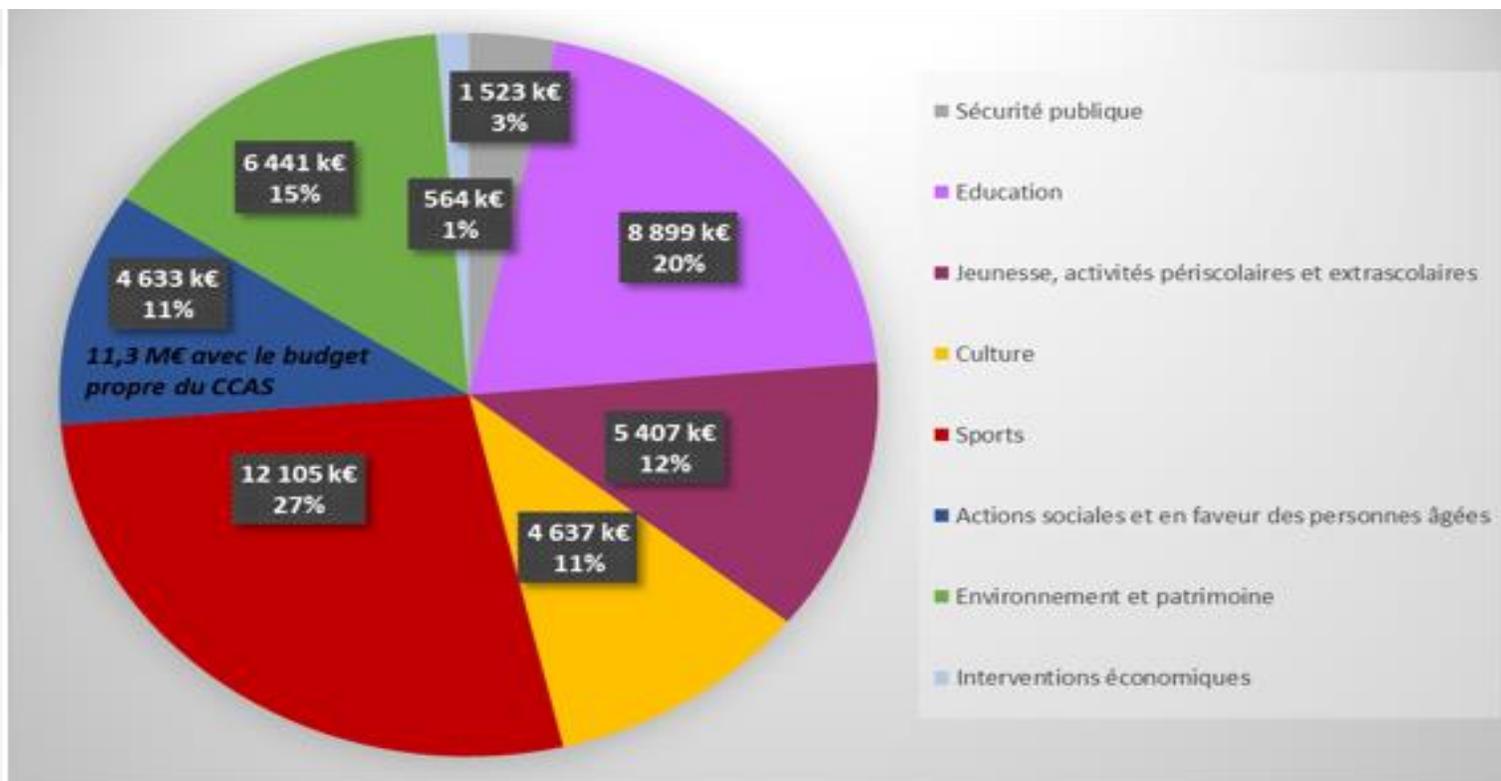
198 agents pour le **CCAS**

3 filières :

- Administrative (13% des agents)
- Technique (4% des agents)
- Médico-sociale ( 83% des agents)

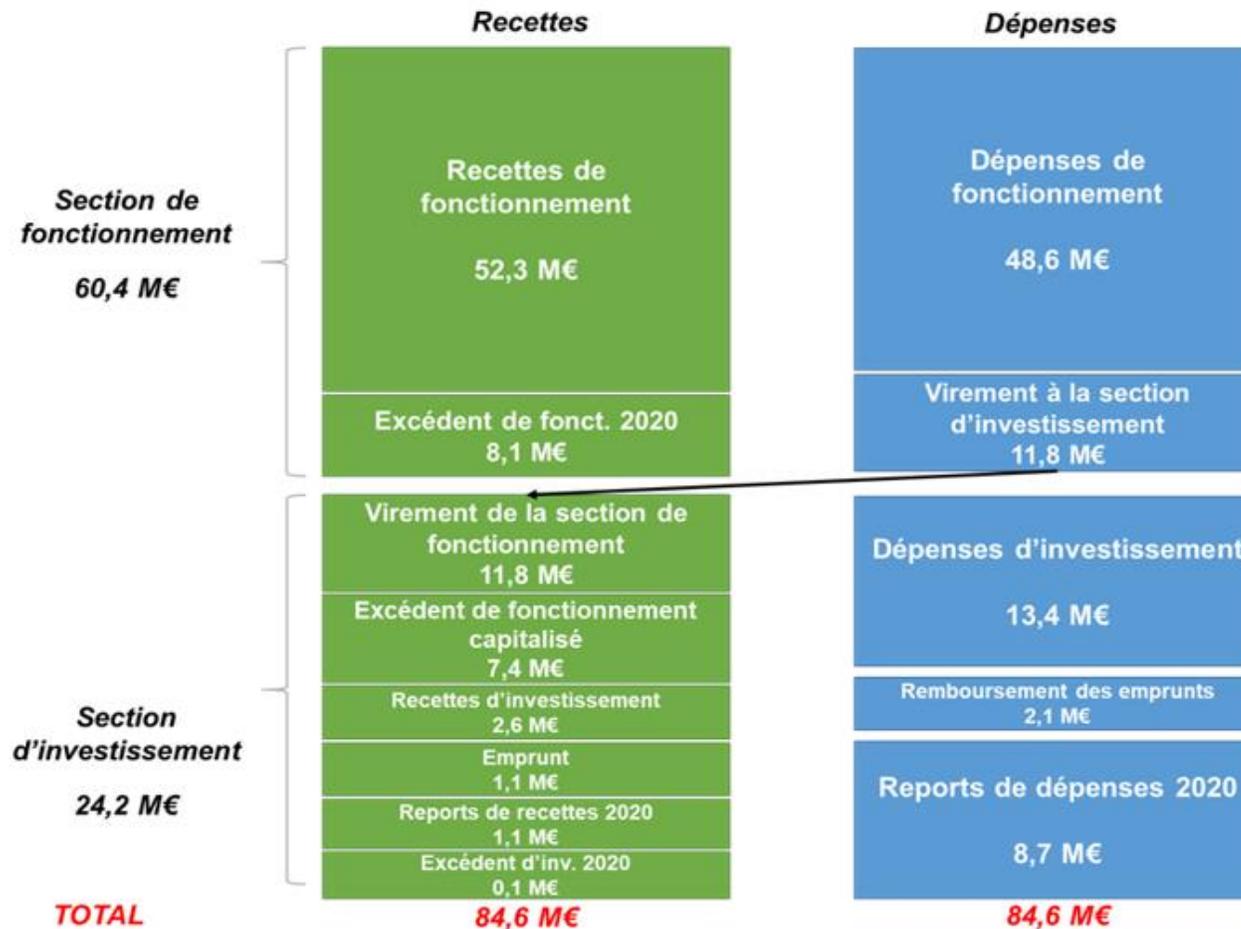
# LE BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA VILLE

Avec le démarrage des travaux de réhabilitation du stade nautique et la poursuite de ceux sur le groupe scolaire Paul Lapie, le sport et l'éducation sont cette année les secteurs sur lesquels les crédits sont en forte progression :



Hors crédits liés à l'administration générale

# LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2021



# LES INVESTISSEMENTS MAJEURS DE 2021

Avec les restes à réaliser reportés de 2020, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2021 près de 22 M€ de dépenses d'équipement, dont quelques projets d'envergure en cours de réalisation ou dont le démarrage des travaux est proche :

*La création d'une Maison des nouvelles solidarités : 1 685 k€*



*L'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Lapie : 3 119 k€*



*La réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 6 062 k€*



*Travaux du stade Pierre Paul Bernard et construction d'un dojo : 1 600 k€*



*La création de deux courts de padel et la couverture d'un terrain de tennis : 786 k€*

# LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**PETITE ENFANCE**

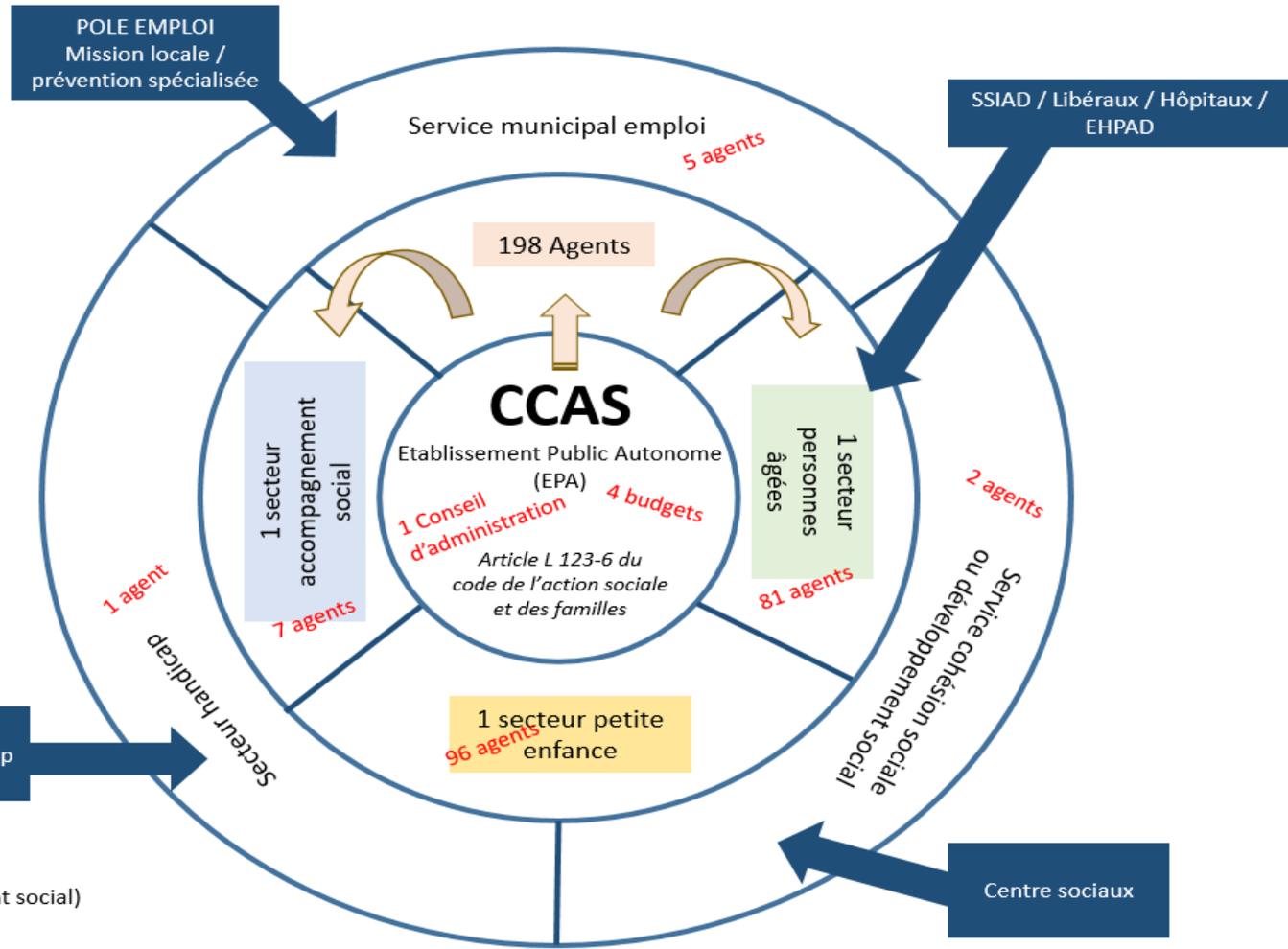
- 4 Accueils collectifs : 203 places
- 1 Crèche familiale : 60 places
- 1 Guichet unique d'accueil familles
- 1 relais Assistantes maternelles Indépendantes
- 1 lieu d'accueil Parents/Enfants
- 5 structures associatives conventionnées

**PERSONNES AGEES**

- Aide à domicile : 400 personnes aidées
- Repas à domicile
- Sortir + / courses
- Résidence autonomie (1205 logements)

**ADULTES EN DIFFICULTES (sans enfant mineur)**

- Personnes suivies
- RSA
- Accompagnement budgétaire



- PARTENARIATS :**
- ➔ CAF (Petite enfance / Asoi / Développement social)
  - ➔ Conseil départemental (SAAD / Asoi / Développement social)
  - ➔ Etat (DDCS / Pôle emploi)

## LES PROJETS EN COURS

- ❖ Maison des solidarités de la Ville de Talence :  
*Création d'un lieu unique réunissant 6 associations de la ville de Talence (Association familiale, restos du cœur, secours catholique, Saint-Vincent de Paul, secours populaire, espoir pour tous)*
  
- ❖ Talence Tous connectés :  
*Plan de lutte contre la fracture numérique*
  
- ❖ Labo du CCAS :  
*Réflexion collective et plan d'actions sur 3 thématiques : petite enfance, personnes âgées, Précarités*
  
- ❖ Formation IPE :  
*2 journées de formations par an sur 5 ans organisée avec l'institut Petite Enfance*
  
- ❖ Rapports d'activité annuels :  
*Mise à jour des rapports d'activité*
  
- ❖ Lutte contre l'isolement :  
*Dispositif Monalisa - actions*
  
- ❖ Statistiques :  
*Evolution des besoins sociaux*

# Talence **LES COMPETENCES COMMUNALES**

Dans le cadre des relations entre la commune de Talence et Bordeaux Métropole, on peut recenser principalement trois types de compétences :

- Les compétences communales
- Les compétences métropolitaines
- Et enfin les compétences mutualisées entre la commune et Bordeaux Métropole

## 1/- LES COMPÉTENCES COMMUNALES :

Les communes bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau.

### Les compétences obligatoires :

- Etat civil, organisation des élections
  - urbanisme, logement
  - environnement / espaces verts
- gestion des écoles préélémentaires et élémentaires

### Les compétences optionnelles:

- Sport
- Culture
- Emploi

## 2/- LES COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES :

On peut identifier deux types de compétences métropolitaines liées à l'évolution de l'intercommunalité en France :

- Les compétences instituées par la loi, que l'on pourrait qualifier de « compétences historiques »

Parmi ces compétences historiques : on peut notamment citer la voirie, les déplacements, la signalisation, l'aménagement numérique, l'eau et l'assainissement ou encore les déchets (tri, collecte et traitement).

- Les compétences issues de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropole (dite « loi MAPTAM ») est venue clarifier et consolider les compétences des métropoles dans un certain nombre de domaines parmi lesquels le développement et l'aménagement économique, l'aménagement de l'espace métropolitain, la politique de la ville ou encore l'habitat.

### 3/- LES COMPÉTENCES MUTUALISÉES ENTRE LA COMMUNE ET BORDEAUX MÉTROPOLE :

Le 1er janvier 2016, Bordeaux Métropole a mis en place une démarche de mutualisation de services à la carte avec les communes volontaires de la Métropole. Par définition, la mutualisation correspond à la mise en commun des moyens humains et matériels afin de mettre en cohérence l'exercice des politiques publiques, de faire des économies d'échelle et d'optimiser le service rendu à la population.

Pour ce faire, un certain nombre de domaines de compétences sont concernés par ce dispositif facultatif au travers du schéma de mutualisation :

- les fonctions support : avec notamment les finances, la commande publique, les affaires juridiques, les ressources Humaines, les Bâtiments, ou encore le numérique et systèmes d'information,
- les domaines opérationnels : avec notamment la gestion du domaine public, le cadre de vie, ou encore l'animation économique et emploi.
- **La Ville de Talence a fait le choix de ne mutualiser que la gestion des systèmes d'informations.**